

Communauté de Communes de la Baie de Somme Sud

Arrest-Boismont-Brutelles-Cayeux-Sur-Mer-Estréboeuf-Franleu-Lanchères-Mons-Boubert-Pendé-Saigneville-Saint-Blimont-Saint-Valery-Sur-Somme-Vaudricourt

Réunion du 11 avril 2013

Le onze avril deux mille treize, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis en la Mairie de Saint-Valery-sur-Somme sous la présidence de Monsieur Stéphane HAUSSOULIER, Maire de Saint-Valery-sur-Somme.

Etaient présents l'ensemble des membres en exercice.

Le Président accueille M. Jean-Pierre BOYARD, nouveau délégué titulaire de Cayeux-sur-Mer et Mme Marie-Paule GRATTENOIX, nouveau délégué suppléant de Saint-Valery-sur-Somme, Mme Marie-Colette FERRON passant délégué titulaire.

La séance étant ouverte.

Afin de compléter le procès verbal de la réunion du conseil communautaire du 28 janvier 2013 qui avait été adressé aux délégués et sur proposition de M. MARQUE, le compte rendu pourrait être modifié de la mention suivante : « le commerce de Saint-Blimont est dans le même cas que celui de Vaudricourt. Un privé avait un projet pour la reprise de ce commerce, mais celui-ci n'a pas abouti. Les élus de Saint-Blimont souhaitent que la Communauté de Communes s'intéresse à ce projet comme pour celui de Vaudricourt. »

M. LOTTIN pense que la Communauté de Communes devrait plutôt mettre en place des aides pour favoriser la reprise de commerce sur le territoire.

Le procès verbal ainsi modifié est adopté à l'unanimité.

Compte administratif 2012 du SIVOS de Lanchères-Brutelles

Le Conseil Communautaire, sous la présidence de M. Stéphane HAUSSOULIER, adopte à l'unanimité le compte administratif 2012 du SIVOS de Lanchères-Brutelles.

Il laisse ressortir les résultats suivants :

- un résultat cumulé en fonctionnement de 0 euros
- un résultat cumulé en investissement de 0 euros

Le Conseil Communautaire adopte également le compte de gestion du receveur municipal du SIVOS de Lanchères-Brutelles.

Compte administratif 2012 du SISCO Franleu-Ochancourt-Valines

Le Conseil Communautaire, sous la présidence de M. Stéphane HAUSSOULIER, adopte à l'unanimité le compte administratif 2012 du SISCO Franleu-Ochancourt-Valines.

Il laisse ressortir les résultats suivants :

- un résultat cumulé en fonctionnement de +1982,03 euros

- un résultat cumulé en investissement de +147.27 euros

Ces résultats seront repris au budget primitif 2013 de la Communauté de Communes de la Baie de Somme Sud :

Soit + 1982 € au compte 002 en recettes de fonctionnement, et +147 € au compte 001 en recettes d'investissement

Le Conseil Communautaire adopte également le compte de gestion du receveur municipal du SISCO de Franleu-Ochancourt-Valines.

Budget primitif 2013 de la Communauté de Communes de la Baie de Somme Sud et délibérations s'y rapportant

Le Président expose les grandes orientations du budget 2013 tel qu'il a été étudié par le bureau communautaire. Il précise le contenu du document budgétaire qui a été distribué et notamment les évolutions constatées.

Section de fonctionnement – Dépenses

Charges à caractère général

- Voirie : couches de surface : 200 000 € (au lieu de 150 000 € habituels)
- Sacs ramassage dans l'article « fournitures de petits équipements » : 140 000 €
- Primes d'assurances : 70 000 € inscrits car la « dommage-ouvrage » de la gendarmerie est réglée en 2013
- Taxes foncières : 25 000 € (2 gendarmeries)

Charges de personnel

- Inscription des frais de personnel titulaire pour intégration des non titulaires actuellement en CDD.
- + 15 000 € pour assurances du personnel : le transfert des agents ALSH et jeunesse a été répercuté sur la cotisation de la Communauté de Communes en 2013.

Atténuation de produits

- Reversement de la fiscalité de la Communauté de Communes de la Baie de Somme Sud aux communes de St Blimont et Vaudricourt sur la base des transferts 2006 des dépenses « écoles », de la cotisation au SDAU, de la compensation 2005 liée au passage en Taxe Professionnelle Unique et de la voirie, de la cotisation au SDIS et de la cotisation au syndicat pour le gymnase du lycée en 2011. Soit un montant de 9392 € inscrits.

La commune de Saint-Blimont, propose de prélever une partie de la taxe de séjour 2013 des communes à la Communauté de Communes indépendamment de la compensation 2013. Le principe de prélever 10% de la taxe de séjour pour les communes adhérentes au Syndicat mixte Baie de Somme – Grand littoral Picard, et 25,5 % pour les autres communes. Remarque étant faite que les communes adhérentes au Syndicat mixte ont déjà 15,5 % de leur taxe de séjour prélevés par le Syndicat qui servent à faire fonctionner le service au sein du Syndicat mixte.

Le Président rappelle que cette compensation permet aux communes de garder la main sur la compétence « voirie » transférée. Si cette compensation était abandonnée, il faudrait fiscaliser les dépenses de voirie, et les décisions ne seront plus directement entre les mains des communes.

- Prélèvement de la Garantie Individuelle de ressources (GIR) sur les recettes fiscales soit 1 422 750 € versés à l'Etat. Les impôts directs perçus par la Communauté de Communes de la Baie de Somme Sud depuis 2011 sont issus de la modification de la Taxe Professionnelle par l'Etat. En effet, l'Etat a transféré la taxe d'habitation et la taxe foncière du Département et ses taux à la Communauté de Communes. Ce transfert est en partie compensé par le prélèvement de l'Etat de 1 422 750 € sur ces recettes fiscales.

Autres charges de gestion courante

- Inscription cotisations SDIS 2013 : 316 274 € (pour info, + 8000 € en 2012 et + 6000 € en 2013)
- Inscription cotisation SI gymnase du Lycée : 13 000 €
- Autres contributions obligatoires : intégration de la 1^{ère} participation aux travaux de Somme Numérique soit 78 225 €
- Participation au Département : celui-ci n'avait pas sollicité la participation de la Communauté de Communes de la Baie de Somme Sud pour les travaux de rénovation du collège depuis 3 ans, Un titre a été émis pour la totalité du retard en 2013 : inscription de 30000 €
- Subvention au Chemin de fer de la Baie de Somme de 19 500 € intégrée au compte 6574 (avec Transbaie, fêtes guillaume, SNSM, Festival)
- Subvention « habitat » pour travaux « économie énergie » aux particuliers : inscription de 15 dossiers/an à 3000 € max soit 45 000 € sur le compte 6574.

Charges financières

- Remboursement des intérêts des emprunts : 2 en voirie (Estréboeuf et Mons-Boubert) et emprunts gendarmerie (3 500 000 €) soit 202 000 €
- Autres charges financières : 3000 € pour une ligne de trésorerie

Charges exceptionnelles

- Bourses et prix : aide fournitures scolaires et visites guidées : inscription de 5000 €
- Titres annulés : 500 €

Virement à la section d'investissement

Afin d'équilibrer la section investissement : 2 863 607 €

Opérations d'ordre de transfert entre sections

- Amortissements : 378 233 € (cette somme se retrouve en recettes d'investissement)

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 10 042 268 €

Section de fonctionnement – Recettes

Atténuation de charges

- Remboursement maladie, emploi-aidé

Produits des services, du domaine et ventes diverses

- Redevance spéciale d'enlèvement des ordures : collecte chez les commerçants : 153 € la tonne soit une augmentation de 2% par rapport à 2012.

- Redevance et droits des services à caractère culturel : recettes liées à l'école de musique et petites scènes.
- Redevance à caractère de loisirs : participation des parents à l'ALSH : 50 000 €.
- Redevance et droits des services à caractère social : portage de repas et Transport à la demande.
- Redevance et droits des services périscolaires : cantine et garderie.
- Autres produits : recettes liées au tourisme : 50 000 €.

Impôts et taxes

- La Cotisation Foncière des entreprises est fixée à 23,40% soit une recette fiscale attendue de 476 431 € (447 489 € en 2012) (compte 73111)
- La Taxe d'habitation est fixée à 13,12% soit une recette fiscale de 1 978 102 € (1 903 712 € en 2012) (compte 73111)
- La Taxe foncière non bâti est fixée à 1,98% soit une recette fiscale de 23 344 € (22 968 € en 2012) (compte 73111)
- Produit taxe additionnelle FNB : 15 141 € (15 149 € en 2012) (73111)

Soit un total au compte 7311 de 2 493 018 € (2 389 318 € en 2012)

- Produit global des IFR (Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux) : 18 344 € (15 779 € en 2012) (compte 73114)
- Produit de la CVAE (Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) : 343 079 € (267 781 € en 2012) (compte 73112)
- Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) : 74 987 € (79 861 € en 2012) (compte 73113)

- Attribution de compensation des communes à la CC : inscription de 2 346 611 € (somme intégrant le passage en TPU de 2005, les transferts écoles de 2005, du SDAU, du SDIS 2011 et du SI gymnase lycée du Vimeu 2011) ajout de la compensation voirie 2013.

- Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : 8% : 855 329 € (équilibre complet du budget « environnement » par le biais de la TEOM). Le Président espère que ce taux est définitif si ce service continu à être bien géré. La loi sur les déchets oblige à avoir une taxe liée au service « environnement », afin de faire payer l'utilisateur du service. Le service « environnement » en 2012 a coûté 1 411 196,81 €, et a généré 559 264,15 € de recettes.

Le Président souhaite rappeler à l'assemblée les coûts du service « environnement » à l'époque de la création de la Communauté de Communes. Une tonne de déchets mise en décharge en 1998 coûtait 37,21 € HT et la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP), 6,10 € HT/tonne. En 2013, la tonne de déchets enfouie coûte 74,25 €HT et la TGAP, 22 €HT/la tonne.

M. DUCROCQ ajoute que les dépenses liées à ce service vont sûrement augmenter cette année.

M. LOISELLE pense que la Communauté de Communes devrait s'abstenir d'augmenter encore la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Dans une période où les prélèvements augmentent, c'est la crainte de mettre en difficulté certains de nos concitoyens.

Dotations, subventions et participations

- Dotation forfaitaire : inscription du montant de 2013 soit 1 235 756 €
- Diverses participations Région, Département, Commune (Quesnoy pour le collège), CAF
- Allocation compensatrice au titre de la CET : 129 322 €
- DETR : 100 000 €
- Autres attributions de péréquation et de compensation : nouvelle recette du Fonds National de Péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) : 82 841 € (maintien du principe de 2012)
- Autres attributions et participations : ADELPHE, ADEME

Autres produits de gestion courante

- Location gendarmerie (200 000 €) et réseau gérontologique
- Recettes déchetterie, vente produits à valoriser

Opérations d'ordre de transfert entre sections

- Amortissement des subventions d'investissement : 48 415 € (cette somme se retrouve en dépense d'investissement)

Résultats de fonctionnement reporté (CCBSS + SISCO Franleu)

- Inscription du résultat de fonctionnement reporté : 1 126 181 € (002) suite au vote du CA 2012 + 1982 € suite au vote du CA du SISCO Franleu : soit un total de 1 128 163 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 10 042 268 €

Le Président souhaite rappeler à l'Assemblée les coûts de certains services en 2012 :

- ALSH : 201 935,61 € : Budget 2013 : 220 000 €
- Ecole de musique : 84 802,54 € : Budget 2013 : 100 000 € avec titularisation des professeurs
- Transport lycéens + 16 ans : 17 599,50 € : prévision BP 2013 : 20 000 €
- Interventions culturelles grâce à la Compagnie Le Passe-Muraille et à la Troupe Solilés, mais également en partenariat avec le Pays des 3 Vallées : 34 003,66 € ; prévision BP 2013 : 35000€
- Transport à la demande : 25 447,63 € : prévision BP 2013 : 27 000 €
- Gymnase et collège : 149 932,05 € avec investissement : prévision BP 100 000 €
- Cybersites : 50894,98 € avec investissement : prévision BP 60 000 €
- Transports et entrées piscine des écoles maternelles et primaires : 35733,37 € - prévision BP 2013 : 40 000 €
- Fonctionnement des écoles : 407 429 € - prévision 2013 : 420 000 €
- Garderie scolaire : 56 251 € : prévision BP 2013 : 60 000 €
- Cantine scolaire : 195 927 € : prévision BP 2013 : 210 000 €

Section investissement

Dépenses

- Inscription des restes à réaliser : 4 707 139 €
- Inscription de la totalité de l'enveloppe voirie 2012 qui pourrait être sollicitée par les communes à n'importe quel moment : soit 2 716 993 € + inscription du montant de la compensation voirie des communes et le bonus soit 1 775 206 € d'où un total inscrit en voirie de **4 492 199 €**
- Complément pour matériel informatique, mobilier, instruments de musique, TBI écoles, vitrine,... : inscription de 150 000 € au total.
- Gendarmerie : il reste environ 881 078 € de dépenses dans les RAR
- Inscription de 60 000 € en plus des 500 000 € de restes à réaliser pour la réalisation d'un rond point de Pendé/St Valery (suite a une convention avec le Conseil Général de la Somme)
- Emprunts : 161 000 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 7 749 185 €

Recettes

- Inscription excédent de fonctionnement capitalisé : 1 814 359 €
- Excédent d'investissement : 638 680 € + 147 € du SISCO de Franleu
- Virement de la section de fonctionnement : 2 863 607 €
- Inscription des RAR recettes
- Ajustement en diminution de l'emprunt avec le reste de la somme transférée de la section de fonctionnement. Soit encore un emprunt de 580 272 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT : 7 749 185 €

❖ Compensation des communes

La mise en place au 1^{er} janvier 2006 de la Taxe Professionnelle Unique décidée par le conseil communautaire du 14 décembre 2005, et les nouveaux transferts de compétences actés ce jour par le conseil communautaire se traduisent par la mise en place d'une attribution de compensation calculée de la façon suivante :

Attribution de compensation = produit communal de TP 2005+compensation part salaire 2005+compensation part recettes 2005- produit fiscalité additionnelle (TH, FB et FNB) perçue en 2005 par la Communauté de Communes sur le territoire de chacune des communes + charges transférées en 2006 (vie scolaire+participation SDAU) + charges voirie + contributions SDIS 2011 et frais de fonctionnement du gymnase du lycée du Vimeu 2011.

Il résulte de ces modalités :

- des attributions positives : versement de la Communauté de Communes vers deux communes membres
- des attributions négatives : versement des communes membres vers la Communauté de Communes

Commune	Compensation 2013
Arrest	64340
Boismont	92519
Brutelles	36815
Cayeux-sur-Mer	614242
Estréboeuf	72568
Franleu	81151
Lanchères	140983
Mons Boubert	149500
Pendé	233280
Saigneville	109197
Saint Blimont	-9368
Saint Valery sur Somme	751584
Vaudricourt	-24

Le conseil communautaire, toutes les précisions voulues lui ayant été communiquées et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- accepte de fixer de nouvelles attributions de compensation à partir du 1^{er} janvier 2013
- inscrit en recettes de fonctionnement du Budget primitif 2013, une somme de 2 346 211 euros (compte 7321)

- inscrit en dépenses de fonctionnement du Budget primitif 2012, une somme de 9 392 euros (compte 739111)
- ❖ Prélèvement sur la Taxe de séjour perçue par les communes.
- ❖ Le Président propose de valider les taux calculés par les services fiscaux pour la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), la Taxe d'Habitation et la Taxe Foncière sur le non bâti suite à la suppression de la Taxe Professionnelle Unique.

Le conseil communautaire, toutes les précisions voulues lui ayant été communiquées et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Fixe à 23,40 % le taux de la Cotisation Foncière des entreprises, soit une recette fiscale attendue de 476 431 €
- Fixe à 13,12 % le taux de la taxe d'habitation, soit une recette fiscale de 1 978 102 €
- Fixe à 1,98 % le taux de la taxe foncière sur le non bâti, soit une recette fiscale de 23 344 €

❖ TEOM

A l'occasion du vote du Budget primitif 2013 de la Communauté de Communes, le Président propose de fixer le taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères à 8% afin de couvrir dans son intégralité le service « environnement ».

Le conseil communautaire, toutes les précisions voulues lui ayant été communiquées et après en avoir délibéré, à la majorité (deux abstentions),

- accepte de fixer à 8% le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
- inscrit en recettes de fonctionnement du Budget primitif 2013, une somme de 855 329 € euros (compte 7331)

❖ Redevance spéciale de collecte et de traitement des déchets non ménagers

Au regard du bilan 2012 du service de collecte et de traitement des ordures ménagères, le Président propose de fixer la redevance spéciale de collecte des déchets produits par les campings, les commerces, les établissements privés (CAT, IEM, industries, entreprises, résidences de vacances...), les établissements publics (hôpital, maisons de retraite, collège...) de la Communauté de Communes de la Baie de Somme Sud à 153 €/la tonne collectée et traitée.

Le conseil communautaire, toutes les précisions voulues lui ayant été communiquées et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- fixe à 153 € la tonne collectée et traitée des déchets non ménagers

Budget annexe 2013 – ZAC de la Baie de Somme

Le Président présente à l'assemblée le projet de budget annexe 2013 « ZAC de la Baie de Somme » :

- la section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à 1 703 545 €.
- la section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à 900 628 €.

Ce budget reprend les déficits de fonctionnement et d'investissement 2012. Il intègre également :

- les frais bancaires liés à l'emprunt : 8000 €

- les travaux de voirie du carrefour CD 940 et de la route de Ribeuville (nouvelle gendarmerie).
- les frais d'entretien des espaces verts
- le remboursement de l'emprunt en investissement

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte le budget annexe 2013 de la « ZAC de la Baie de Somme » en recettes et en dépenses.

Budget annexe 2013 - SPANC

Le Président présente à l'assemblée le projet de budget annexe 2012 « SPANC » :

- La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à 80 901 €.
- La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à 100 000 € avec intégration des travaux d'assainissement non collectif chez les particuliers en dépenses et en recettes en section d'investissement pour 100 000 € (comptes 4581 et 4582).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte le budget annexe 2013 du « SPANC » en recettes et en dépenses.

Budget annexe 2013 – Lotissement d'Arrest

Le Président présente à l'assemblée le projet de budget annexe 2012 « Lotissement d'Arrest » :

- la section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à 450 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte le budget annexe 2013 du « Lotissement d'Arrest » en recettes et en dépenses.

Budget annexe 2013 – Lotissement de Vaudricourt

Le Président présente à l'assemblée le projet de budget annexe 2012 « Lotissement de Vaudricourt » :

- la section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à 700 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte le budget annexe 2013 du « Lotissement de Vaudricourt » en recettes et en dépenses.

CIDT 2012 - 2014

Dès 2009, l'Assemblée départementale avait exprimé la volonté d'aller vers un partenariat renforcé avec les EPCI, sur la base d'une vision partagée du développement des territoires. L'objectif est de s'inscrire avec les territoires dans une stratégie d'aménagement et de développement de notre département au service des habitants. Dans un contexte budgétaire tendu pour toutes les collectivités, il est en effet essentiel d'orienter l'action publique sur les axes de développement prioritaires pour renforcer son efficacité et sa cohérence.

Ainsi, les collectivités ont été invitées à formaliser le projet de développement qu'elles souhaitent pour leur territoire en précisant les enjeux et les objectifs.

Les Conseillers généraux et les services du Département ont été associés aux travaux d'élaboration du projet de territoire.

Les échanges entre les deux partenaires ont permis d'établir le Contrat Investissement Département /Territoire pour la période 2012-2014 et de déterminer ensemble les projets qui y sont inscrits.

Ce contrat est destiné à accompagner un projet de développement durable, révélateur des spécificités locales.

Pour le territoire de la CCBSS l'application des modalités retenues lors de la session du 12 décembre 2011 fixe la dotation à 16 € par habitant et par an soit une dotation d'un montant de 606 000 € pour la période 2012-2014.

Le taux d'intervention du Département est fixé à 25%

Un minimum de la dotation de base prévue est réservé aux opérations entrant dans le domaine de l'habitat. Un maximum de 10% de la dotation de base prévue pourra être consacré aux opérations de voirie.

Le programme prévisionnel d'actions pour 606 000 € de subventions :

- Création d'infrastructure d'accueil touristique en entrée de ville : parking, pôle de services touristiques, plateforme de départ des liaisons douces tranche 1
- Elaboration de documents d'urbanismes
- Création de logements locatifs sociaux
- Réfection de logements communaux
- Aménagement de la rue Doumer à Cayeux-sur-mer
- Valorisation et aménagement de la place centrale à Saigneville
- Valorisation et aménagement de la place d'Elincourt
- Diverses voiries communautaires
- Création d'une cantine et d'une garderie périscolaire à Lanchères

La commission permanente du Conseil Général réunie le 27 mars 2013 a approuvé le Contrat d'investissement Département/territoire Baie de Somme Sud 2012-2014.

Toutes les précisions lui ayant été communiquées, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Autorise son Président à signer le Contrat d'Investissement Département/Territoire 2012-2014 avec le Département de la Somme,

Voirie : demandes de subvention pour les projets de Cayeux-sur-Mer et Saint-Blumont

Sur proposition du Président, le Conseil Communautaire valide le principe de solliciter des subventions auprès du Conseil Général de la Somme, au titre du CIDT 2012-2014, pour le projet d'aménagement de la rue Paul Doumer à Cayeux-sur-Mer, ainsi que pour le projet d'aménagement de la place d'Elincourt à Saint-Blumont.

Le Président propose d'ajouter une demande de subvention pour le projet de bordurage de la départementale à Franleu.

Somme Numérique : adhésion au groupement de commande pour le matériel informatique des écoles

Considérant l'intérêt de participer à un marché mutualisé de matériels informatiques pour l'équipement des écoles dans le cadre de la mise en œuvre des Espaces Numériques de Travail

Le Conseil Communautaire,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code des Marchés Publics, notamment son article 8-4°,

- Vu la délibération n°4 du Comité Syndical du Syndicat Mixte Somme Numérique du 22 juin 2009 portant approbation de l'Acte constitutif d'un groupement de commandes,
- Vu la délibération n°4 du Comité Syndical du Syndicat Mixte Somme Numérique du 20 novembre 2009 portant approbation de l'avenant 1 à l'acte constitutif du groupement de commandes,

après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- Décide d'adhérer au groupement de commandes dont le coordonnateur est le Syndicat Mixte Somme Numérique, en cours de constitution pour les achats de matériels, plateformes et logiciels informatiques destinés aux TIC pour l'éducation.
- Autorise son Président à signer l'acte constitutif du groupement de commandes et l'avenant 1 et à représenter la Communauté de Communes ou à se faire représenter dans les commissions prévues par cet acte constitutif.
- Autorise son Président à effectuer l'ensemble des démarches utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Somme Numérique : adhésion à la charte des Environnements Numériques de Travail

Considérant l'intérêt de mutualiser au niveau communautaire le déploiement des Environnements Numériques de Travail dans les écoles primaires de son territoire, le Conseil Communautaire,

- Vu les statuts de Somme Numérique dont la Communauté de Communes de la Baie de Somme Sud est adhérente,

- Vu la délibération du Comité Syndical de Somme Numérique du 22 juin 2009 portant approbation de la Charte des Espaces Numériques de Travail,

après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- Décide d'adhérer au service mutualisé de Somme Numérique et adopte la Charte des Environnements Numériques de Travail,
- Autorise son Président à signer la Charte des Environnements Numériques de Travail.
- Autorise son Président à effectuer l'ensemble des démarches utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Réforme des rythmes scolaires

Le décret sur les rythmes scolaires a été publié le 26 janvier 2013 : les collectivités territoriales devaient choisir de l'appliquer dès la rentrée scolaire 2013 ou en septembre 2014. Dans un premier temps, le choix de la Communauté de Communes à travers les membres du bureau communautaire a été de privilégier ses enfants en choisissant d'appliquer les nouveaux rythmes scolaires dès la prochaine rentrée. En effet, la réforme permettait de raccourcir la journée de classe en maternelle et en primaire de 45 minutes en moyenne. Une demi-journée était ajoutée le mercredi matin. Ce changement permettait d'atteindre 180 jours de classe par an contre 144 actuellement. Les élèves auraient toujours eu 24 heures de classe hebdomadaires mais les temps éducatifs devaient y être répartis différemment. La Communauté de Communes en partenariat avec les professeurs et les parents, souhaitait proposer des activités de qualité aux enfants présents aux activités périscolaires.

Néanmoins, au regard des arguments avancés par certains, le Président propose de reporter l'application de la réforme à la rentrée 2014 afin de prendre le temps de la réflexion et de la concertation. Le Président ne souhaite pas qu'un climat de tension et de défiance s'instaure, ce qui ne présageait pas d'une mise en place facilitée de la réforme des rythmes scolaires pour laquelle justement l'entente entre la communauté éducative, les parents d'élèves et la collectivité est primordiale.

Le Président souhaite toutefois saluer le dévouement des enseignants qui étaient favorables à la mise en place de la réforme dès septembre 2013.

M. BOUTIN se félicite du report de la décision.

M. LONGUEIN et M. HENOCQUE regrettent ce report qui donne raison à ceux qui ont crié le plus fort. M. HAUSSOULIER précise que seules ces personnes se sont manifestées.

Mme JOSEPH rappelle que le RPI de Lanchères-Brutelles avait validé le principe de commencer en septembre 2013, mais les professeurs se sont vite aperçus que le fait qu'il y ait ce choix pour les écoles complique l'organisation scolaire.

Mme DELTOMBE demande les raisons pour lesquelles la commission ad hoc ne s'est pas réunie. Compte tenu de l'urgence des décisions à prendre M. HAUSSOULIER précise que la décision a été prise en bureau communautaire.

Questions et informations diverses

➤ Le Conseil Communautaire valide le principe de garantir 50% de l'emprunt à court terme du Chemin de Fer de la Baie de Somme pour ses investissements.

➤ M. RASSE se demande pourquoi aucun représentant de la commune de Cayeux-sur-Mer ne siège à la Commission Intercommunale des impôts directs. Le Président précise que la liste des commissaires titulaires a été fixée par les services fiscaux. M. BLOUIN peut assister à la réunion de cette commission qui a lieu le 26 avril prochain à 14h30.

➤ M. LOISELLE souhaite connaître à quelle date une réunion de la Communauté de Communes aura lieu pour fixer les modalités de transfert de la compétence « assainissement collectif ». Le Président rappelle qu'il existe des situations juridiques différentes, du patrimoine, du personnel ; que la Communauté de Communes ne peut s'engager sans fixer les choses. La date du 1^{er} janvier 2014 est présente à l'esprit du Président, mais il sera attentif à la non augmentation de l'assainissement des communes assainies. Enfin, il rappelle la possibilité de percevoir des fonds de concours des communes vers le futur budget « assainissement » de la Communauté de Communes afin de permettre la réalisation des travaux souhaités par les communes. Une commission de travail pour préparer le transfert de l'assainissement va être créée et sera composée des maires des communes concernées.

